

La belle carrière politique de Dominique Voynet qui a fichu en l'air notre indépendance énergétique

écrit par Juvénal de Lyon | 22 mars 2025



Dominique Voynet, député écologiste et ancienne candidate à l'élection présidentielle. (LUDOVIC MARIN / AFP)



Dominique Voynet, député écologiste et ancienne candidate à l'élection présidentielle. (LUDOVIC MARIN / AFP)

Je retrouve dans mes archives les brillants états de service de Dominique Voynet, médecin anesthésiste de formation, ancien ministre, réélue à Dôle après y avoir naguère été battue et inscrite au chômage (mais si !) puis ensuite recasée à la direction de l'ARS de Mayotte pendant seulement deux ans avant de prendre sa retraite déclarait-elle alors ! Puis un nouveau retour en politique aux dernières élections (fins de mois difficiles).

Elle restera dans les mémoires de mon canton natal comme la sinistre ministre du sabotage et sabotage de la centrale nucléaire Superphénix qui a coûté des milliards de deniers publics à nos compatriotes !

J'ai la rage, ce soir, devant tant de gâchis et l'incurie et l'avidité de tels personnages à la cupidité intellectuelle insatiable !

Juvénal de Lyon

LA BELLE CARRIÈRE POLITIQUE DE DOMINIQUE VOYNET

Nommée au Haut Comité pour la transparence et l'information sur la sécurité nucléaire (HCTISN)

Comme le (super)phénix, Dominique Voynet, insatiable, sans scrupule et toute honte bue, renaît politiquement !

(elle a fait son retour en politique au NFP, après sa longue sinécure à la direction de l'ARS de Mayotte, inspectrice générale des affaires sociales, elle fut nommée directrice générale de l'agence régionale de santé de Mayotte, à compter du 1er janvier 2020

– <https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000039424986> – elle prend « sa retraite » dit-elle fin 2021 après deux ans

: <https://lalere.francetvinfo.fr/mayotte/dominique-voynet-s-en-va-apres-deux-ans-a-la-tete-de-l-ars-mayotte-1093855.html>)

https://www.francetvinfo.fr/environnement/energie/nucleaire/haut-comite-sur-la-securite-nucleaire-dominique-voynet-denonce-une-forme-d-intimidation-suite-a-la-polemique-autour-de-sa-nomination-dans-cette-instance_7141752.html

le 20/03/2025 20:59

Le député écologiste et ancien candidat à l'élection présidentielle, Dominique Voynet, opposante de longue date au nucléaire, dénonce jeudi 20 mars auprès de France Inter « *une forme d'intimidation* », alors que sa nomination au Haut Comité pour la transparence et l'information sur la sécurité nucléaire (HCTISN) a suscité la colère des anciens députés responsables de la Commission d'enquête sur la souveraineté énergétique.

Hier :



Élue sous la bannière Nouveau Front populaire, la ministre de l'Environnement du gouvernement Jospin rappelle de mauvais souvenirs aux ingénieurs du site nucléaire... et aujourd'hui :



Comme le (super)phénix, Dominique Voynet, insatiable, renaît politiquement

André Pellen

Il ressort de la présente rétrospective que les mêmes fossoyeurs et saboteurs français sont à la manœuvre depuis 30 ans, bénéficiant sur la durée des mêmes complicités, des mêmes complaisances, impunités et des mêmes veuleries de droite et de gauche..

Site nucléaire de Creys-Malville



Le bâtiment de [Superphénix](#).



Il faut dire au public que, en 1997, la récente élue du NFP n'apporta que la touche finale à une machination ourdie de longue date avec la complicité des amis d'Alain Juppé et de François Bayrou, en tant que chargée de mission antinucléaire par une coalition politique analogue au NFP. L'histoire d'une connivence politique tragique tend, hélas, à se répéter.

Réputée avoir eu la peau de Superphénix, **Dominique Voynet** ne fit en réalité que cueillir les fruits de l'inlassable travail de sape accompli par **Corinne Lepage** durant la décennie 1987-1997. C'est donc à juste titre que la seconde traita la première d'usurpatrice dans les colonnes du journal *Le Monde*, en juillet 1997.

Toutefois, la plaignante oubliait à son tour de souligner **le rôle terriblement efficace** que, en tant que

ministre de l'Environnement, la toute jeune et fraîche protégée du président Mitterrand, **Ségolène Royal**, joua dans la descente aux enfers de la centrale, en bloquant administrativement sa remise en service entre juillet 1990 et juillet 1992 ; mortelle initiative qui contraignit l'exploitant – la société Nersa – à solliciter une nouvelle autorisation de création de centrale, au motif fallacieux que cette dernière avait été arrêtée durant plus de deux ans. S'ensuivit une enquête publique débouchant en juillet 1994 sur la parution d'un nouveau décret d'autorisation tellement mal ficelé (à dessein ?) que, **dès septembre 1994, il était attaqué en annulation devant le Conseil d'État... par Corinne Lepage** ; admirez le passage de témoin entre coreligionnaires ! Pourtant, si le recours visait bien la démarche de l'État français, il ne s'en prenait ni à la technologie ni à la sûreté de la centrale.

Partant, il incombait d'autant plus à cet État de contre-attaquer qu'il lui était aisé de réfuter un motif aussi grossier et aussi stupide que prétendre la « centrale n'être plus une centrale de production » quand le décret autorisant son fonctionnement à la puissance nominale de 1200 MW électriques... prévoit « qu'elle ne serait plus couplée au réseau » (sic) !

Comment le sabotage du nucléaire a débuté

Lorsqu'en février 1997 le recours passa devant le Conseil d'État, on attendait on ne peut plus naturellement que la défense fût assurée par les deux ministres de tutelle directement concernés, dont le ministre de l'Environnement nouvellement nommé par Alain Juppé... **Corinne Lepage** !

Tenue de réfuter les arguments du recours qu'elle avait elle-même rédigé, la ministre s'abstint sans vergogne de produire tout dossier de défense. Sans surprise, le

décret d'autorisation de création de la centrale fut annulé par l'insolite jugement du Conseil d'État en précisant le statut *sans appel*. On connaît la suite : **le 19 juin 1997, Lionel Jospin fait part à l'Assemblée nationale de sa décision d'abandonner Superphénix**, la condition mise par Dominique Voynet à sa participation à la « majorité plurielle » et de renoncer au Canal Rhin-Rhône de la CNR dont les terrains étaient en cours d'acquisition. (voir plus loin...)

Ainsi, le début de la fin de Superphénix fut-il scellé fin juin 1992 par la décision d'un gouvernement Bérégovoy sous influence Mitterrand-Royal qui obligea Nersa à solliciter une nouvelle autorisation de création. Il en résulta un arrêt cumulé de la centrale d'une durée de cinq ans, période mise à profit par tous les activistes antinucléaires pour désespérer les partenaires italiens et allemands et les pousser à jeter l'éponge.

Des recours en référé furent aussitôt introduits en pure perte par les associations de défense de Superphénix auprès du Conseil d'État, le dernier en mars 1999. Le rejet de tous les motifs qu'ils invoquaient fut définitivement notifié au public en mars 2000. À quoi d'autre aurait-on pu s'attendre quand, camouflé sous le jargon MHSD (Mise Hors Service Définitif) ne correspondant en rien aux termes de la législation en vigueur, **le désossage de la centrale avait commencé dès octobre 1999 ?!** Ainsi, le gouvernement se dispensait-il ouvertement d'appliquer sa propre législation prévoyant une enquête publique préalable au démantèlement.

De fait, dès novembre 2000, l'opération MHSD s'apparente davantage à un sabotage méthodique et irréversible qu'à un démontage : cisailage des connexions électriques, découpages précipités des tuyauteries, retraits de nombreux composants du cœur et de centaines

d'assemblages combustibles. Bref, le Premier ministre n'avait plus qu'à entériner un démantèlement largement anticipé et à dissoudre officiellement Nersa : la forfaiture était consommée. L'attention du lecteur est ici attirée sur les motifs du sabotage avancés dans la notification à Nersa, particulièrement marqués du sceau de la pertinence et de la vision prospective des gouvernants de l'époque¹.

En tout cas, on ne peut s'empêcher de noter la frappante similitude entre tant d'empressement à la démolition et le zèle récent déployé pour démanteler Fessenheim : deux ans d'avance sur le planning initial, excusez du peu ! Macron était alors aux manettes Élyséennes de Hollande.

Dans le dossier que la Cour des comptes fut tenue de fournir à Nersa, figurait l'évaluation à 14,6 milliards de francs 1997 du coût de l'arrêt définitif et immédiat de la centrale, dans les conditions imposées. Ce chiffre qui s'est sans doute révélé minoré, car ne prenant en compte ni les prévisibles dérives, ni les externalités socio-économiques, fut confirmé par le Secrétaire d'État à l'Industrie Christian Pierret, devant la Commission d'enquête parlementaire, en mai 1998.

La crise énergétique à venir

Lorsqu'on songe que l'année 1996 fut une année de fonctionnement particulièrement faste pour le surgénérateur – hélas, la première et la dernière – on est largement fondé à qualifier un tel gâchis de criminel : resté couplé au réseau 250 jours d'affilé, en dépit d'un arrêt programmé de longue date pour réaliser un programme d'essais sur les barres de commande, le prototype industriel afficha sur l'année un taux de disponibilité voisin de 96 %, le meilleur de

l'ensemble du parc, avec une production de 3,7 milliards de kWh !!!

Par ailleurs, il ne fait pas l'ombre d'un doute que la France aurait aujourd'hui à s'enorgueillir du plus perfectionné et, surtout du plus opérationnel des réacteurs à neutrons rapides (RNR) du monde, quelles qu'aient pu être les vicissitudes de toute nature rencontrées dans son développement durant les 25 dernières années. Qui sait, le pays aurait peut-être même été amené à mettre un autre RNR en chantier, dont il faut préciser que la souplesse d'exploitation est remarquablement plus adaptée aux réglages du système électrique que les réacteurs PWR actuels.

Au moment de sa mise à mort, Superphénix était en effet le plus avancé de ces RNR brûlant le plutonium 239 dont ils sont chargés et pouvant être tiré de l'uranium 238 majoritairement présent dans l'uranium naturel, de même que « tiré du résidu de ce dernier » appauvri en uranium 235 après enrichissement pour produire le combustible actuel. À l'heure où se profile la disette énergétique dans notre pays, il n'est pas sans intérêt de relever que quelque 2000 tonnes de ce plutonium 239 dorment dans les 200 000 tonnes de combustibles usés, entreposées et non retraitées, à travers la planète dont le site de La Hague en France, auxquelles s'ajoute une bonne centaine de tonnes chaque année. Rien qu'avec ce stock, il serait possible de démarrer au moins 100 RNR, à raison de 15 à 20 tonnes par unité, en premier chargement.

Mieux, non seulement la planète recèle largement assez d'uranium naturel pour des milliers d'années de fonctionnement en RNR, mais, avec les seuls stocks mondiaux d'uranium appauvri, soit environ 1,5 million de tonnes augmentant chaque année de 40 000 à 50 000

tonnes, on aurait pour un bon millier d'années d'alimentation de 1000 surgénérateurs, leur combustible étant alors pratiquement gratuit ! Or, plus que partout ailleurs sur la planète, ce millier d'années d'autonomie électrique à peu de frais serait encore à la portée d'une France renouant avec l'excellence technoscientifique de la technologie RNR. Hélas, le projet [ASTRID](#) sur lequel reposaient les derniers espoirs d'une large part de la communauté française fut reporté aux calendes par les mêmes fossoyeurs que Superphénix, avec la même élégance.

Si les Français tiennent encore à conserver à leur pays quelque chance de repartir du bon pied, de *doctrine malthusienne* en *Grenelle-Environnement*, en *Convention Citoyennes* et autre *LTECV*, il est plus que temps pour eux de ne plus se tromper de responsables de leur infortune énergétique. Ils auraient même intérêt à conserver soigneusement le présent état des lieux, afin d'être en mesure d'en exciper au coup par coup, ces prochains mois, voire ces prochaines années, lors de circonstances qu'on peut prévoir difficiles, sinon conflictuelles.

Article paru initialement le 25 septembre 2022 sous le titre « Le sabotage de l'outil électronucléaire décrété par Matignon en juin 1992 ».

1. Fac-similé de la lettre adressée au Président du Directoire de la NERSA, le 20 avril 1998
« Monsieur le Président

Vous avez déposé le 27 octobre 1992, conformément aux dispositions du décret du 11 décembre 1963 modifié relatif aux installations nucléaires, une demande d'autorisation de création de l'installation nucléaire de base dite « Centrale nucléaire de Creys Malville »,

située dans le département de l'Isère.

À l'issue de l'instruction de la procédure administrative afférente à cette demande, un décret d'autorisation de création a été signé le 11 juillet 1994 et a été publié au Journal Officiel du 12 juillet 1994.

Ce décret a été annulé par un arrêt de la section du contentieux du Conseil d'État en date du 28 février 1997, et l'installation dont votre société est l'exploitant nucléaire est actuellement à l'arrêt.

Dans ces conditions, après examen de la situation de l'installation sur les plans juridique, technique et économique, et à la suite de la réunion des ministres du 2 février 1998, il a été décidé de répondre par la négative à votre demande précitée et donc de ne pas autoriser le redémarrage de la centrale nucléaire.

En effet, ce prototype lancé dans les années 1970 dans un contexte de pénurie d'énergie et de faiblesse estimée des ressources en uranium, est désormais inadapté au contexte actuel : le parc de centrales classiques suffit amplement à subvenir aux besoins de la France ; il n'y a pas aujourd'hui de tension sur les prix de l'énergie, ni de pénurie dans les approvisionnements en uranium, la filière de surrégénération ne semble pas avoir de perspective industrielle à court terme.

En outre, ce prototype, qui constituait un saut technologique considérable, a été difficile à maîtriser et a coûté beaucoup plus cher que prévu. Il ne peut en l'état constituer un modèle à répliquer à l'identique dans un programme d'équipement en surgénérateur.

Signé :

Le ministre de l'Économie, des Finances et de

l'Industrie : D. Strauss Khan

La ministre de l'Aménagement du Territoire et de
l'Environnement : D. Voynet

Le Secrétaire d'État à l'Industrie : C. Pierret [↩](#)

2. source

: <https://www.contrepoints.org/2024/07/18/439128-le-sabotage-de-loutil-electronucleaire-decrete-par-matignon-en-juin-1992>

[.https://fr.wikipedia.org/wiki/Superph%C3%A9nix](https://fr.wikipedia.org/wiki/Superph%C3%A9nix)

https://fr.wikipedia.org/wiki/Site_nucl%C3%A9aire_de_Creys-Malville

La centrale nucléaire de Creys-Malville toujours en déconstruction :

<https://www.edf.fr/sites/groupe/files/2024-04/EDF%20Creys-Malville%20->

[%20Fiche%20presse%202024%20VfinaleCW%20derni%C3%A8re%20modif.pdf](https://www.edf.fr/sites/groupe/files/2024-04/EDF%20Creys-Malville%20-%20Fiche%20presse%202024%20VfinaleCW%20derni%C3%A8re%20modif.pdf)

<https://www.edf.fr/centrale-nucleaire-creys-malville>

<https://www.edf.fr/la-centrale-nucleaire-de-creys-malville/les-actualites-de-la-centrale-nucleaire-de-creys-malville>

<https://creys-mepieu.com/fr/rb/653317/la-centrale-de-creys-malville>

Le site nucléaire EDF de Creys-Malville abrite le prototype Superphénix, le plus grand réacteur nucléaire en déconstruction au monde. 300 personnes œuvrent au quotidien à sa déconstruction.

Si vous passez aux bords du Rhône, limite nord du Dauphiné, visitez le site Superphénix <https://www.entrepriseetdecouverte.fr/visite/edf-centrale-nucleaire-en-deconstruction-de-creys-malville/>

Horaires :Merci de nous contacter par téléphone au 04 74 33 34 81 ou par mail à l'adresse creys-visites@edf.fr pour réserver votre visite.

Comptez 3 semaines de délai entre la demande et la visite

Gratuit

Visite libre

Horaires : Ouverture de l'espace EDF Odyssélec toute l'année, les mercredis et samedis après-midi, de 14h à 16h.

Animations proposées pour les enfants à partir de 14h30 les mercredis et samedis.

Vidéo : Quand Dominique Voynet ministre de l'Environnement (97-01) nous explique « fièrement » comment elle a sabordé le nucléaire français à Bruxelles... en trompant les instruction de Jospin, alors premier ministre (forfaiture !!!).

Quand Dominique Voynet ministre de l'Environnement (97-01) nous explique « fièrement » comment elle a sabordé le nucléaire français à Bruxelles...

<https://x.com/DocuVerite/status/1600197740411072512?>

Passons outre, après ce « SABOTAGE », et les péripéties de D.Voynet avec la CNR (compagnie nationale du Rhône) et l'abandon, sur sa demande, condition posée à sa participation au gouvernement Jospin qui avait besoin des voix écolos, du projet du Canal Rhin-Rhône qui passait sur sa circonscription de Dôle, mais ceci est une autre histoire...comme écrivait Kipling,

et... tenez vous bien, c'est la meilleure :

elle, « médecin anesthésiste », battue en juin 2002 dans sa circonscription de Dôle (Jura), sans aucun scrupule, s'inscrivit au chômage à l' ANPE !!! (belle conscience morale, non ?) Source

: <https://www.nouvelobs.com/politique/20020621.OBS6826/dominique-voynet-a-l-anpe.html>.

N.b. : Juvénal de Lyon (est né Aux Avenièrès, dans le même canton que la centrale nucléaire Superphénix de Creys-Malleville, dont le chef-lieu est Morestel 38 ☐)

Juvénal de Lyon

Liberté pour Boualem Sansal